



**PRÉFÈTE
DE LA MAYENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires
Service aménagement et urbanisme

Affaire suivie par : Fabienne DELHOMME

Laval, le **23 MAI 2024**

La préfète de la Mayenne

à

Monsieur le maire d'Astillé
18 rue de la mairie
53230 ASTILLE

Objet : Révision de la carte communale d'Astillé

**Avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels,
Agricoles et Forestiers (CDPENAF) du 16 mai 2024.**

La commission émet un avis favorable à la révision de la carte communale d'Astillé assorti des recommandations suivantes :

- approfondir les démarches initiées en matière de résorption de la vacance de logement sur l'ensemble de la commune afin de répondre à la diversité des besoins,
- poursuivre les démarches en matière de changement de destination des bâtiments agricoles tout en préservant la qualité de vie de l'ensemble des habitants,
- poursuivre les efforts de densification sur l'extension urbaine déjà engagés dans la perspective de préservation des espaces naturels et agricoles de la commune.

Pour la préfète et par délégation,
Le directeur départemental adjoint

Michel DEBRAY